

Commune de FLORENTIN la CAPELLE
Département de l'Aveyron

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 05 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien VEYRE, Maire.

Présents : Michel CALVET - Mme Delphine de LAPARRA - M. Fabien GAMEL – Mme Sandrine ROUQUIE - M. Jean-Claude TEYSSÉDRE - M. Jean-Marie MOLINARIE - M. Claude VEYRE - M. Lucien VEYRE.

Absents excusés : Mme Sandra PEREZ -- Mme Hélène TURLAN - Mme FREEMAN Michèle

Procurations : Néant

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Delphine de Laparra a été désignée secrétaire de séance.

Les points suivants ont été examinés lors de la réunion du 05 décembre 2022

Délibération 2022-12-05-49

Mission vacation.

Mission de web master par Mme Marie VABRE

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de rémunérer cette mission à 250€ brut pour le 4^{ème} trimestre 2022

Délibération 2022-12-05-50

Rapport RPOS

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Présentation du rapport au CM.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.
- Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.
- Décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur SISPEA.

Délibération 2022-12-05-51

Prise en charge des frais des agents en déplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

d'instaurer un remboursement au réel des frais de repas exposés à l'occasion des déplacements professionnels en dehors de la résidence administrative et de la résidence familiale, dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire ainsi que les frais de transport

Délibération 2022-12-05-52

Décision Modificative N° 1 Budget Station-service pour achat carburant.

Délibération 2022-12-05-53

Décision Modificative N° 2 Budget Station-service pour actualisation du stock.

Délibération 2022-12-05-53 bis

Annule et remplace la Décision Modificative N° 2 Budget Station-service pour actualisation du stock.

Délibération 2022-12-05-54

Décision Modificative N° 2 Budget Commune pour augmenter les crédits au compte : Autre personnel extérieur.

QUESTIONS DIVERSES

- Retour sur l'opération cœur de village Florentin.
 - Travaux sur la maison Romani
 - Désignation correspondant incendie tempête. Calvet Michel
 - Site internet de la commune par le SMICA
 - Date vœux et rencontre avec les associations
- VŒUX 8 JANVIER MATIN
RENCONTRE ASSO 27 JANVIER 20H30
- Point sur les travaux

Le Maire



Le (la) secrétaire de séance

